

Protocole Médecine d'Urgences

AIT - Score ABCD2

Service émetteur : Service des

Urgences

Pôle : Médecine d'Urgences

Neurologie Version : 2

Date d'application : 03/2019

I. OBJET DU DOCUMENT

Utilisation du score ABCD2 dans l'évaluation du risque d'AVC chez un patient admis pour AIT

| Patient Nom: Pénom: DDN: PA: | Le score clinique: ABCD2 ABCDD |
|--|--|
| Neurologue contacté : IOA : MAO : | Blood pressure (PA) Durée Diabète Clinique (symptômes) |
| 4 ge ≥ 60 ans : | → 1 pt □ |
| | |
| • PAS ≥ 140 ou PAD ≥ 90mmHg : ——— | |
| Blood pressure (Pression artérielle) à la phase a PAS ≥ 140 ou PAD ≥ 90mmHg : Clinique Déficit moteur unilatéral: Trouble du langage: Autres signes : | 1 pt □ 2 pt □ 1 pt □ |
| PAS ≥ 140 ou PAD ≥ 90mmHg : Clinique Déficit moteur unilatéral: Trouble du langage: | 1 pt □ 2 pt □ 1 pt □ |
| PAS ≥ 140 ou PAD ≥ 90mmHg : Clinique Déficit moteur unilatéral: Trouble du langage: Autres signes : | 1 pt □ 2 pt □ 1 pt □ 1 pt □ 2 pt □ 1 pt □ 1 pt □ 1 pt □ |

Pour chaque item ne cocher qu'une seule case (le score le plus élevé)

Notes:

- Le score ABCD2 varie de 0 et 7.
- Plus le score ABCD2 est élevé, plus le risque d'AVC après un AIT est important.
- <u>Un score ABCD2 supérieur ou égal à 4 est associé à un risque significatif d'AVC</u> au cours des 48 premières heures qui suivent l'AIT.
- <u>Un score ABCD2 inférieur à 4 ne permet pas d'écarter ce risque</u>. Le patient doit avoir une évaluation neurovasculaire en urgence. La notion de risque faible ne peut être retenue qu'après réalisation des explorations neurovasculaires.

Rédigé par : Dr NASR, Dr VINNEMANN Vérifié par : Pr LARRUE, Pr LAUQUE Approuvé par : Dr FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences Neurologie AIT - Score ABCD2 Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 2 Date d'application : 03/2019

II - DOMAINE D'APPLICATION:

| Service des Urgences Purpan et Rangueil |
|--|
| III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires. A prescrire : □ Médecin OU A entreprendre □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes |
| A administrer : □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes |
| IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE : |
| V-DOCUMENTS ASSOCIES : |
| VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS : |

| HISTORIQUE DES MODIFICATIONS | | | |
|------------------------------|---------|--------------------------|--|
| N°version | Date | Nature des modifications | |
| 2 | 03/2019 | MAJ | |

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION: 2020

Rédigé par : Dr NASR, Dr VINNEMANN Vérifié par : Pr LARRUE, Pr LAUQUE Approuvé par : Dr FERNANDEZ